

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE D'ESPEYRAC

12140

Tél : 05 65 69 88 69
mairie-espeyrac@wanadoo.fr

Arrêté n° 260914_22 du 14 septembre 2026
Arrêté temporaire d'interdiction de stationnement à l'occasion du concert de Nadau,
le samedi 19 septembre 2026.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESPEYRAC

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;

Vu le Code de la Route portant règlement général de la police de la circulation routière ;

Vu l'organisation du concert de Nadau le samedi 19 septembre sur la commune d'Espeyrac,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules en raison de l'organisation du concert de Nadau le samedi 19 septembre 2026

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement sur les voies publiques dans les limites de l'agglomération et de garantir par des mesures appropriées l'ordre et la sécurité publique ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule est interdit aux abords de la salle des fêtes et sur les parkings jouxtant celle-ci, du mercredi 16 septembre 2026 à partir de 8 heures et ce jusqu'à la fin de l'évènement. (carte annexée au présent arrêté)

Article 2 : La signalétique réglementaire correspondante sera mise en place par les organisateurs de l'évènement.

Article 3 : La brigade de gendarmerie d'Entraygues sur Truyère, Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de la voirie sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Espeyrac, le 14 septembre 2026

Le Maire

Sébastien COSTES

